

Institutions financières

—Madame le Président, nous entamons l'étape du rapport du projet de loi C-130 ainsi que le débat de l'amendement proposé par mon parti et inscrit en mon nom au *Feuilleton*. Je tiens tout d'abord à préciser que l'amendement donne suite à certaines discussions que nous avons eues. Je crois savoir que le gouvernement a l'intention de l'accepter. Dans quelques instants, le représentant du Nouveau parti démocratique aura la parole et j'ai de bonnes raisons de croire que les néo-démocrates jugent aussi cet amendement acceptable. Si c'est le cas, nous pourrions sans doute adopter plus rapidement la mesure si je reste bref.

Le bill C-130 a été débattu à l'étape de la deuxième lecture en novembre et examiné minutieusement au comité en décembre. Nous allons maintenant discuter de l'amendement et des changements qu'il apporterait au projet de loi.

Je rappelle à la Chambre que la mesure vise à effectuer des paiements provisoires d'environ \$442,000 prélevés sur le fonds du revenu consolidé et à autoriser l'émission de billets à vue non productifs d'intérêt et non négociables au montant de \$117,040,000 aux huit institutions de prêt régionales dont le nom figure à l'annexe de la loi.

Cette mesure est importante notamment parce qu'elle donne à la Chambre l'une des très rares occasions qu'elle ait d'examiner des questions de cet ordre, sans parler de lois qui se rapportent au rôle joué par le Canada au titre du développement international. Nous savons tous que l'ACDI n'a jamais été régie par une loi du Parlement. C'est uniquement au moment de l'étude des prévisions budgétaires que nous pouvons nous pencher vraiment sur le travail accompli par l'ACDI en sa capacité de principal organisme de développement international du Canada. Malheureusement, tous les députés ne savent que trop bien que les règles de la Chambre relatives à l'examen des prévisions budgétaires nous empêchent de consacrer tout le temps qu'il faudrait aux programmes de dépenses importants.

Les porte-paroles de mon parti ont déjà signalé que nous étions essentiellement d'accord avec le projet de loi à l'étude. Nous croyons que les sommes dont il est question dans le projet de loi et les principes sur lesquels il repose correspondent tout à fait à la vocation du Canada dans le domaine du développement international. Il répond aux vœux des Canadiens qui souhaitent que le Canada assume pleinement son rôle au chapitre du développement bilatéral et multilatéral, sans compter le soutien qu'il doit apporter aux organismes non gouvernementaux qui font un travail admirable car leurs programmes d'aide aux populations coûtent peu et donnent d'excellents résultats.

• (1210)

Mais ce que nous sommes en train d'étudier maintenant, c'est la participation du Canada aux organismes multilatéraux et surtout aux institutions financières internationales. Étant donné que nous avons déjà pris certains engagements envers ces institutions, la seule chose qu'il nous reste à faire maintenant, c'est d'approuver cette mesure après avoir reconnu que la Chambre a accompli un travail considérable aujourd'hui et qu'elle a bien examiné les principes et les limites du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture et ainsi qu'à celle du comité.

Nous sommes maintenant en train d'étudier un point important. Dans sa version actuelle, le projet de loi permettrait au gouvernement de modifier le nom des institutions financières

par décret du conseil, surtout celles qui figurent dans le projet de loi. Pour la gouverne des députés, les institutions concernées sont les suivantes: le Fonds africain de développement, la Banque africaine de développement, le Fonds asiatique de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement, le Fonds des opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement, la Banque de développement des Caraïbes et le Fonds spécial de développement, le Fonds international pour le développement agricole et le dernier né, le Fonds commun pour les produits de base qui a vu le jour à la suite des discussions qui ont eu lieu ces dernières années à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Or donc, nous sommes saisis d'un amendement qui concerne avant tout la façon dont le nom de ces institutions sera modifié. Comme je le disais tout à l'heure, étant donné que cette mesure, dans sa version actuelle, permettrait au gouvernement de les modifier par décret du conseil sans consulter le Parlement, si l'amendement était adopté, le gouvernement ne pourrait ni modifier, ni surtout allonger cette liste, sans saisir préalablement le Parlement d'un ordre à cet effet, qui serait présenté sous la forme d'une motion que les députés pourraient étudier. Et pour ce faire, il faudrait que 30 députés signent une déclaration dans laquelle ils demandent qu'ait lieu un débat spécial de trois heures, suivi de la mise aux voix de cette motion. Cette méthode permettrait aux députés de se charger de surveiller du moins partiellement la façon dont l'argent des Canadiens est dépensé.

Je le répète, ce n'est qu'après avoir procédé à des consultations et à des discussions que nous avons rédigé l'amendement. J'estime que c'est un bon amendement. En outre, il existe des précédents pour justifier cet amendement qui permet à 30 députés de signer une requête réclamant un débat sur une motion. Le gouvernement est alors légalement tenu de proposer un débat, chaque fois qu'il désire modifier certains projets de loi qui pour l'essentiel ont déjà été pratiquement adoptés.

Le précédent que j'invoque est survenu à l'occasion de l'étude du bill C-102 et du bill C-123. Le libellé que l'on retrouve dans ces deux mesures est presque identique à celui de l'amendement dont nous sommes saisis. Ces amendements qui ont été favorablement reçus par la Chambre ont donc constitué un précédent qu'il conviendrait peut-être de respecter aujourd'hui, alors que nous sommes à l'étape du rapport du projet de loi. Ceci dit, j'aurais deux brèves observations à faire.

Le président suppléant (M. Reid (Kenora-Rainy River)): Je regrette mais le temps alloué au député est terminé. Il pourra poursuivre avec le consentement unanime. Y a-t-il l'unanimité des voix?

Des voix: D'accord.

M. Roche: Je remercie mes collègues, monsieur le Président. J'en ai pour deux minutes. Je répète que je n'ai pas l'intention de reprendre le débat de cette mesure puisque c'est déjà fait. Je crois que la plupart des députés souhaitent franchir l'étape finale sans tarder.

Je pense que la Chambre voudra s'intéresser à plusieurs questions soulevées au comité et qui ont porté sur les achats, effectués par les organismes internationaux que nous aidons financièrement, auprès d'entreprises canadiennes. A la suite